

2010 D N° 355  
Publié et enregistré le 14/01/2010 à la conservation des Hypothèques de  
BETHUNE 2EME BUREAU  
Droits : Néant  
Salaires : 15,00 EUR  
TOTAL : 15,00 EUR  
Le Conservateur  
Michel ROMMENS

Différé  
Dû : Quinze Euros

(pour l'établissement d

BUREAU  
DES  
HYPOTHÈQUES

TAXES :

SALAIRES :

Formalité définitivement exécutée  
à Béthune 2ème Bureau le 04/02/2010  
Dépot : 2010 D 113 A  
Après notification de regist. n° 50

Le conservateur,

62

Arrêté n°41 portant classement au titre des monuments historiques de l'ancien site minier de la fosse 11/19 de la compagnie des mines de Lens à LOOS-EN-GOHELLE (Pas-de-Calais)

Le ministre de la culture et de la communication

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II,

Vu le décret n° 99-78 du 5 février 1999 modifié relatif à la commission régionale du patrimoine et des sites et à l'instruction de certaines autorisations de travaux,

Vu le décret n° 2004-822 du 18 août 2004 relatif à l'organisation et aux missions de l'administration centrale du ministère de la culture et de la communication,

Vu le décret n°2007-487 du 30 mars 2007 relatif aux monuments historiques et aux zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager,

Vu l'arrêté en date du 6 mai 1992 portant inscription au titre des monuments historiques du chevalement du puits n°11 et de la tour d'extraction du puits n°19 à LOOS-EN-GOHELLE (Pas-de-Calais),

Vu l'avis de la commission régionale du patrimoine et des sites en date des 17-18 juin 2009,

La commission nationale des monuments historiques entendue en sa séance du 28 septembre 2009,

Vu la délibération du bureau communautaire de la CommunAupole de Lens-Liévin, Communauté d'Agglomération, en date du 5 octobre 2009,

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier,

considérant que la conservation de l'ancien site minier de la fosse 11/19 de la compagnie des mines de Lens à LOOS-EN-GOHELLE (Pas-de-Calais) présente au point de vue de l'histoire un intérêt public en raison du témoignage historique et technique de l'exploitation du charbon dans le bassin minier du Nord - Pas-de-Calais de la fin du XIXe siècle à la fin de l'extraction dans la concession des mines de Lens en 1986,

arrête

Article 1er

Sont classés au titre des monuments historiques en totalité les éléments suivants de l'ancien site minier de la fosse 11-19 de la

Compagnie des Mines de Lens, situés rue de Bourgogne à LOOS-EN-GOHELLE (Pas-de-Calais) : tour et bâtiment d'extraction du puits n°19 avec l'ensemble de son dispositif technique, chevalement et bâtiment d'extraction du puits n°11 avec l'ensemble de son dispositif technique, bâtiment des machines du puits n°11 avec l'ensemble de son dispositif technique ; sur la parcelle n°65 d'une contenance de 9 hectares 6 ares 57 centiares figurant au cadastre section AI et appartenant à la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LENS-LIEVIN (n° SIREN 246 200 364), COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION constituée le 1er janvier 1993, ayant son siège 21 rue Marcel Sembat à LENS (Pas-de-Calais) et pour représentant responsable Monsieur Michel VANCAILLE, président, demeurant à LENS (Pas-de-Calais), par acte passé le 17 juillet 2000 devant Maître Donat BERNARD, membre de la Société Civile Professionnelle dénommée DAL Michel-François et BERNARD Donat, 5 rue Faidherbe à LIEVIN (Pas-de-Calais), et publié au 1er bureau des hypothèques de Béthune le 25 septembre 2000 sous le numéro de volume 2000 P n°5547.

**Article 2**

Le présent arrêté se substitue à l'arrêté d'inscription au titre des monuments historiques du 6 mai 1992 susvisé.

**Article 3**

Il sera publié au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble classé.

**Article 4**

Il sera notifié au préfet du département, au président de la communauté d'agglomération de Lens-Liévin propriétaire, et au maire de la commune, intéressés, qui seront responsables chacun en ce qui le concerne de son exécution.

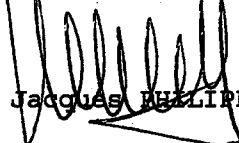
Fait à Paris, le 21 décembre 2009

La directrice-adjointe de l'architecture et du patrimoine  
Isabelle Maréchal

Je soussigné, Jacques PHILIPPON, Conservateur régional des monuments historiques, certifie la présente copie exactement collationnée et conforme à la minute et à l'expédition comportant deux pages destinée à recevoir la mention de transcription.

Je soussigné, Jacques PHILIPPON, Conservateur régional des monuments historiques, certifie que l'identité complète des parties dénommées dans le présent document page 2 lui a été régulièrement justifiée au vu de leurs statuts.

Fait à Lille, le

  
JACQUES PHILIPPON

11 JAN. 2010

## ATTESTATION RECTIFICATIVE

Je soussigné, Jacques Philippon, conservateur régional des monuments historiques, en référence au rejet du 20 janvier 2010 n°2010/0050, atteste qu'il y a lieu d'apporter à l'arrêté n°41 portant classement au titre des monuments historiques de l'ancien site minier de la fosse 11-19 de la compagnie des mines de Lens à LOOS-EN-GOHELLE (Pas-de-Calais), en date du 21 décembre 2009, déposé au 2° bureau de la conservation des hypothèques de Béthune le 14 janvier 2010 sous le n°2010 D 00355 vol. 2010 P n°00170, la rectification suivante :

Dans l'article 1<sup>er</sup> :

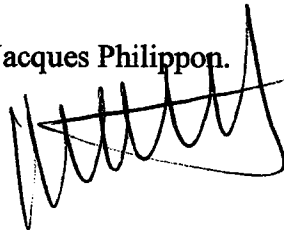
Il convient de rectifier comme suit :

« appartenant à la COMMUNAUPOLE DE LENS-LIEVIN (n° SIREN 246 200 364), COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION constituée le 1<sup>er</sup> janvier 1993, ayant son siège 21 rue Marcel Sembat à LENS (Pas-de-Calais) et pour représentant responsable Monsieur Michel VANCAILLE, président, demeurant à LENS (Pas-de-Calais), par acte passé le 17 juillet 2000 devant Maître Donat BERNARD, membre de la Société Civile Professionnelle dénommée « DAL Michel-François et BERNARD Donat » 5 rue Faidherbe à LIEVIN (Pas-de-Calais), et publié au 2° bureau des hypothèques de Béthune le 12 septembre 2000 sous le numéro de volume 2000 P n°4304, complété par une attestation rectificative passée le 14 février 2001 devant Maître Donat BERNARD, membre de la Société Civile Professionnelle dénommée « DAL Michel-François et BERNARD Donat » 5 rue Faidherbe à LIEVIN (Pas-de-Calais), et publié au 2° bureau des hypothèques de Béthune le 16 février 2001 sous le numéro de volume 2001 P n°1051 ».

Fait en deux exemplaires exactement collationnés

Fait à Lille, le 3 février 2010

Jacques Philippon.



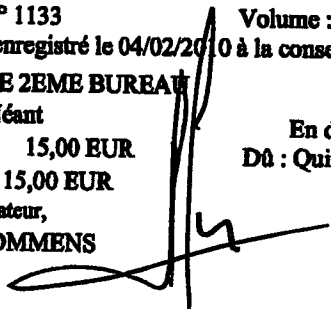
2010 D N° 1133  
Publié et enregistré le 04/02/2010 à la conservation des Hypothèques de  
BETHUNE 2EME BUREAU  
Droits : Néant  
Salaires : 15,00 EUR  
TOTAL : 15,00 EUR  
Le Conservateur,  
Michel ROMMENS

Volume : 2010 P N° 616

à la conservation des Hypothèques de

En débet

Dû : Quinze Euros



Secrétariat Général  
pour les Affaires Générales

2, rue Jacquemars Gielée  
59039 - LILLE CEDEX

LE PREFET,  
DE LA REGION NORD / PAS DE CALAIS  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

ARRETE portant inscription sur  
l'Inventaire Supplémentaire des  
Monuments Historiques du cheva-  
lement et de la tour d'extraction  
des anciens puits n° 11 et 19 à  
LOOS-en-GOHELLE (Pas-de-Calais)

Vu la loi du 31 décembre 1913 sur les Monuments Historiques modifiée et complétée par les lois des 23 juillet 1927, 27 août 1941, 25 février 1943, 24 mai 1951, 30 décembre 1966 et le décret du 18 mars 1924 modifié par le décret n° 64-428 du 18 avril 1961 ;

Vu le décret n°82.390 du 10 mai 1982, relatif aux pouvoirs des Préfets, Commissaires de la République de région ;

Vu le décret n° 84.1006 du 15 novembre 1984 relatif au classement parmi les monuments historiques et à l'inscription sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques ;

Vu le décret n° 84.1007 du 15 novembre 1984 instituant auprès des Préfets, Commissaires de la République de région une Commission Régionale du Patrimoine Historique, Archéologique et Ethnologique ;

La Commission Régionale du Patrimoine Historique, Archéologique et Ethnologique de la région Nord - Pas-de-Calais entendue en sa séance du 7 janvier 1992

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier ;

Considérant que le chevalement du puits n° 11 et la tour d'extraction du puits n° 19 constituent un ensemble historique et technique d'intérêt suffisant au point de vue de l'évolution de la technologie sur ces types de structure pour en rendre désirable leur préservation ;

ARRETE

Article 1er - Sont inscrits sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques le chevalement du puits n° 11 et de la tour d'extraction n° 19 situés rue de Bourgogne à LOOS-en-GOHELLE (Pas-de-Calais) figurant au cadastre, section A1, sous le n° 65 d'une contenance de 9 ha 06 a 57 ca et appartenant à la Commune de LOOS-en-GOHELLE.

Celle-ci en est devenue propriétaire par acte passé devant Me Paul SEROUX, notaire associé à LENS (Pas-de-Calais) le 24 janvier 1990 et publié au bureau des hypothèques de BETHUNE (Pas-de-Calais) le 16 février 1990, volume 1990 L, n° 1033.

LE CONSERVATEUR, *J. J. J.*

Droits  
Sof  
Total

1990 L, n° 1033

24 JUIN 1992

du puits au chevalement

Article 2 - Le présent arrêté, dont une ampliation certifiée conforme sera adressée sans délai au Ministre de la Culture et de la Communication, sera publié au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Région.

Article 3 - Il sera notifié au Préfet de département, au Maire de la commune et aux propriétaires, intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à Lille, le

06 MAI 1992

Jean-Claude AUBOUSSEAU

Pour ampliation,  
par le Préfet,  
Le Chef de Bureau,

Alain VERVEULEN

